

Une forêt privée,
dédiée à la protection de la nature

La forêt de Sainte-Thérèse

Une forêt exceptionnelle

Principalement composée de Grands Nattes et de mahots, elle possède de nombreux spécimens de plus de 20 mètres de hauteur avec un diamètre supérieur à 1 mètre ! Ceci est remarquable pour La Réunion, très peu d'arbres atteignant de telles dimensions.

Le site comprend de nombreuses autres espèces indigènes* de La Réunion comme le Bois de cœur bleu, le Bois de fer ou encore le Bois jaune, espèce protégée qui atteint ici une taille imposante.



Calanthe



Fleur de Mahot

Grand Natte



* À La Réunion, une espèce dite « indigène » était présente avant l'arrivée de l'homme sur l'île, il y a environ 300 ans.



Tec-tec



Oiseau la Vierge



Merle « péi »



Oiseau blanc



Oiseau vert



Goyavier

Quelques oiseaux de Sainte-Thérèse

La faune de Sainte-Thérèse est surtout intéressante pour ses oiseaux et ses insectes. Beaucoup d'oiseaux forestiers sont présents au sein de cette forêt : Merle « péi », Tec-Tec, Oiseau vert, Oiseau blanc... En lisière de la forêt, il est aussi possible d'observer la Papangue et certaines espèces introduites comme le Cardinal, le Serin ou la Caille « péi ».

Attention! Espèces invasives

La forêt de Sainte-Thérèse compte parmi les milieux naturels les plus menacés de l'île. Les plantes exotiques envahissantes (Goyavier, Raisin marron, Galabert...) empiètent d'année en année sur la flore originelle. À cela s'ajoutent le braconnage et l'écorçage, à l'origine du prélèvement de végétaux comme le Bois jaune ou le Tan rouge.

Un engagement volontaire

Conscients de la valeur patrimoniale de cette forêt relique et de son extrême vulnérabilité, les propriétaires et le Conseil départemental ont signé une convention par laquelle ils s'engagent à la protéger durablement et la faire connaître au public.

La forêt de Sainte-Thérèse demeure l'un des rares vestiges du massif qui couvrait auparavant les pentes de la commune du Tampon, ce qui lui confère son caractère remarquable. Cette forêt de « bois de couleurs des Bas » ceinturerait originellement tout le pourtour de l'île.

POUR VISITER LE SITE



La forêt étant particulièrement fragile, les visites sont réservées en priorité au public scolaire. Si vous êtes intéressés, contactez le GCEIP ou le service ENS du Conseil départemental de La Réunion.

TROIS MOTS À CONNAÎTRE

Endémique : une espèce est endémique lorsqu'on la trouve dans une région précise et nulle part ailleurs.

Indigène : une espèce est indigène lorsqu'elle est arrivée sur l'île par ses propres moyens, avant l'Homme.

On la trouve aussi ailleurs.

Exotique : une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite sur l'île par l'action de l'Homme.

Département de La Réunion - Direction de l'Environnement
Service Protection des Sites et de la Biodiversité
16 rue Jean-Châtel - 97400 Saint-Denis
Tél. : 02 62 90 24 00 - denvironnement@cg974.fr - www.cg974.fr

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

